

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 8 MAI 1906.

---

Rapport de la Commission des Finances et Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi autorisant des régularisations et des transferts à des Budgets de l'exercice 1905 et allouant des crédits supplémentaires aux Budgets des exercices 1905 et 1906.

*(Voir les n<sup>os</sup> 124 et 157, session de 1905-1906, de la Chambre des Représentants, et 47, même session, du Sénat.)*

---

Présents : MM. le Baron DESCAMPS, Président ; BOËYÉ, CAPPELLE, le Comte DE HEMRICOURT DE GRUNNE, HANREZ, RAEPSAET et MESENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui est soumis à vos délibérations autorise des régularisations et des transferts, en même temps qu'il alloue des crédits supplémentaires aux Budgets des exercices 1905 et 1906.

Le détail en est indiqué dans des tableaux annexés au projet et dans une note qui justifie les diverses propositions.

La Chambre des Représentants a adopté le projet dans sa séance du 4 mai 1906, par 103 voix contre 21.

Votre Commission, après examen, l'a approuvé sans observations, par 5 voix contre 2.

Elle propose au Sénat de l'adopter également.

*Le Rapporteur,*  
EDMOND MESENS.

*Le Président,*  
B<sup>on</sup> DESCAMPS.